



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 16436

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation du chômage dans notre pays. Dans son rapport de janvier 2013 « Marché du travail : face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques », la Cour des comptes recommande de proposer aux publics ciblés des prestations d'accompagnement performantes et renforcées. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le renforcement des prestations destinées aux publics les plus éloignés de l'emploi est un levier essentiel d'accompagnement vers le retour à l'emploi. La convention tripartite état-unédic-pôle emploi pour la période 2012-2014, déclinée de façon opérationnelle dans « pôle emploi 2015 », prévoit à cet égard la mise en oeuvre de trois nouvelles modalités d'accompagnement. Le plan stratégique prévoit l'identification des chômeurs les plus éloignés de l'emploi, identifiés comme tels lors de leur entretien d'inscription et de diagnostic par le conseiller de pôle emploi. Immédiatement après cet entretien, les chômeurs pourront ainsi être suivis par un conseiller qui n'aurait pas plus de 70 demandeurs d'emploi dans son « portefeuille ». Les entretiens sont plus rapprochés que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, ces demandeurs d'emploi pourraient bénéficier de la « recherche d'offres ciblées » et de nombreux services comme des « ateliers thématiques », le « suivi dans l'emploi » ou des prestations d'orientation. Afin de permettre le déploiement de cette nouvelle offre de services, dans un contexte d'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi, le Gouvernement a autorisé l'augmentation du nombre de conseillers au contact avec les demandeurs d'emploi, de 4 000 effectifs à temps plein en deux temps : 2 000 recrutements au dernier trimestre 2012, 2 000 recrutements pour septembre 2013.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16436

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 992

Réponse publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8539